



Participation, Intéressement ...Mais qu'est-ce que c'est?

La participation :

Elle est **obligatoire** pour toutes les entreprises de **plus de 50 salariés**. La **participation** vise à **partager** avec les **salariés** les **bénéfices** réalisés par l'entreprise. Il existe une formule de base qui est peu avantageuse. Heureusement, elle peut faire l'objet de négociations avec la direction pour obtenir une participation plus intéressante pour les salariés. Le dernier accord en date, signé par **FOCom**, date de 2013.

Pour Orange SA, la **somme versée** aux salariés correspond à **4%** du résultat d'exploitation. Le **calcul individuel** du montant dépend à **80%** du **salaire** et à **20%** de la **durée de présence** dans le groupe.

Un avenant, signé en 2025, permet de neutraliser certains éléments exceptionnels du Chiffre d'Affaire afin que le montant de la participation ne soit pas affecté.

L'intéressement :

Il vise à **associer** les **salariés** d'une entreprise à sa **réussite** et à sa bonne marche. Sa **mise en place** est **facultative**. Elle doit **impérativement** faire l'objet d'un **accord triennal** entre les **Organisations Syndicales Représentatives** et la **direction**. Un avenant annuel affine ses objectifs. Sans un tel accord, ou sauf décision unilatérale de l'entreprise, nous ne percevons **aucun intéressement**. L'**accord** d'intéressement triennal **définit** les **objectifs** qui seront pris en compte, les seuils de déclenchement et de surperformance. L'avenant annuel permet de revoir et d'ajuster ces items (objectifs financiers, de satisfaction et de performance environnementale). Ainsi, l'**intéressement** a valeur de **prime**, contrairement à la participation qui est un partage de la valeur. Néanmoins, l'intéressement étant soumis à l'**obligation d'un accord**, la **direction** peut **imposer** des **objectifs** très difficiles à atteindre pour limiter les chances de surperformance, qui impliquerait un intéressement moins élevé.

En 2026, si la participation sera à peu près stable, certaines craintes pèsent sur l'intéressement. En effet, la direction a décidé de faire grimper les objectifs, afin de ne pas avoir à payer de surperformance. Il serait bon que la direction retire les oursins qu'elle a dans le portefeuille !

Des questions ? **N'hésitez pas à consulter vos élus FOCom. Des Heures d'Informations Syndicales seront organisées pour vous en dire plus et vous expliquer les différents modes de placements.**



Le saviez vous ?



L'**UNASS (Union Nationale des Secouristes et Sauveteurs des groupes La Poste et Orange)** est une organisation bénévole et solidaire, active depuis plus de 50 ans, spécialisée dans l'apprentissage et la transmission des gestes qui sauvent.

Elle **propose** aux **salariés Orange** :

- Des **formations gratuites** aux **premiers secours** aux salariés d'Orange, à leurs ayants droit et aux retraités des formations en secourisme dispensées par ses associations affiliées.
- Des **actions** en milieu **scolaire** : L'UNAS collabore avec les salariés d'Orange impliqués dans la vie scolaire pour sensibiliser, initier ou former les élèves au secourisme, en partenariat avec les établissements.
- Des **actions** pour les **associations** sportives ou de loisirs : Elle propose, aux salariés orange membres de ces associations, de former leurs dirigeants et adhérents aux premiers secours, ainsi que d'assurer les postes de secours lors d'événements.

Pour plus d'informations rendez vous sur l'espace **CSEE d'ORANGE** rubrique lien **associatif**.



VOTRE DÉFENSE
notre engagement!



FACEBOOK



@FOCOMORANGEGNE